

ARRETE DU 9 AOUT 1944

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à ST. AMAND-TALLENDE (Puy-de-Dôme) par la Vallée de la Monne, le vieux Pont, le château de la Tour Fondue et le quartier environnant.

Délimitation du site :

au Nord : Rue des Reveillons  
rue du Bas Mur  
rue du Château

à l'Est : rue du Pont de la Monne  
Les limites Sud-Est des parcelles 638.689B &  
67 C

au Sud : les limites Sud des parcelles 67.64 C  
les limites Ouest des parcelles 64.65 C  
les limites Sud et Ouest de la parcelle 66 C

à l'Ouest : le cours de la Monne jusqu'à la hauteur de  
la parcelle 704 B  
les limites Ouest des parcelles 703.675.674.  
665 B

Parcelles cadastrales visées :

Section B n° 622 à 634.634bis à 647.647bis à 650.655.656.  
674 à 676.676bis à 687.687bis à 703.

Section C n° 64 à 67.

Par délégation  
le Conseiller d'Etat,  
Secrétaire Général des Beaux-Arts:

signé : G.HILAIRE

Pour copie conforme,  
Le Chef du bureau des  
Monuments historiques  
et des sites :

# SITES

# VALLEE DE LA MONNE

INSCRIPTION

COMMUNE : ST AMAND TALLENDE

CANTON : ST AMAND TALLENDE

ARRONDISSEMENT : CLERMONT FERRAND

